



**SOMMET EUROPEEN DES CHEFS D'ENTREPRISE CONTRE LE
VIH/SIDA**
(Paris, 13 octobre 2006)

Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif du BIT, Genève

**L'OIT mobilise les partenaires et appuie la riposte au
VIH/SIDA sur les lieux de travail**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi, Monsieur le Président de souligner fortement que la tenue de ce Sommet européen des Chefs d'entreprise contre le VIH/SIDA est plus qu'une rencontre de haut niveau ; c'est sans doute l'opportunité de créer de nouvelles synergies entre les acteurs clés impliqués dans la lutte contre la pandémie.

Ce Sommet, en effet, s'inscrit naturellement dans la logique des décisions prises par les leaders du G8 et des Nations Unies afin d'arriver à l'accès universel au soin, au traitement et à la prévention en 2010.

Dans ce contexte d'accélération des efforts de mise en œuvre des programmes de soin, de traitement et de prévention, l'OIT, organisation coparrainante de l'ONUSIDA, est responsable des programmes et politiques sur le VIH/SIDA dans le monde du travail, ainsi que de la mobilisation du secteur privé compte tenue de sa nature tripartite (Gouvernements – Employeurs – Travailleurs) unique dans le système des Nations Unies.

Au niveau national, nous travaillons en partenariat avec les mandants, les représentants des entreprises, les institutions nationales de lutte contre le SIDA.

Nous travaillons aussi en collaboration avec les autres organisations des Nations Unies dont le but est de promouvoir la prévention et d'élargir l'accès au traitement, à la prise en charge et au

soutien, directement sur les lieux de travail du secteur formel ou informel, ou par leur intermédiaire.

Aux cotés d'autres opérateurs, l'intervention de l'OIT est fondée sur une triple légitimité :

- 1) L'OIT est la maison des droits dans l'activité productive. Or, la séropositivité et, pire, la maladie SIDA, peuvent induire, dans l'entreprise, des discriminations à l'encontre des travailleurs. L'OIT est légitime à lutter contre ces discriminations.
- 2) Le SIDA décime littéralement les forces productives et, particulièrement, les cadres. La responsabilité de l'OIT est là de lutter pour la survie des entreprises et des travailleurs.
- 3) Enfin, l'entreprise offre un lieu particulièrement adapté à la prévention et même au soin.

Nos interventions reposent sur trois axes principaux qui sont également des éléments complémentaires dans le cadre des programmes sur les lieux de travail :

La prévention

- Education pour connaître et comprendre ce qu'est le VIH/SIDA
- Encouragement pour le changement de comportement

La prise en charge et le soutien aux travailleurs et travailleuses affectés par le VIH/SIDA

- Tests de dépistage volontaire et conseils avant et après le test
- Accès aux traitements sur les lieux de travail ou orientation vers les services publics compétents

L'interdiction de toute discrimination

- Accès aux prestations sociales
- Sécurité de l'emploi (« en nous privant de nos emplois vous nous tuez plus vite par le virus »).

L'OIT s'appuie également sur les normes internationales du travail pertinentes telles que la Convention (no. 161) sur les services de santé au travail ou la Convention (no. 111) concernant la discrimination (emploi et profession).

L'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) ont signé en 2003 une déclaration d'engagement « *Combattre ensemble le VIH/SIDA - Programme de notre futur engagement* ». Cet accord encourage la mise en place de programmes conjoints employeurs-travailleurs (tels que les comités pour la sécurité et la santé au travail) qui suivront les questions de prévention, de formation, de prise en charge et de traitement.

L'approche de l'OIT est d'intégrer les questions liées au VIH/SIDA au sein des structures et des mécanismes existants dans les entreprises. Il s'agit par exemple des comités pour la sécurité et la santé au travail, des programmes de formation et des structures de sécurité sociale.

Nos programmes d'appui de l'OIT aux gouvernements sont en cours d'exécution dans environ 30 pays. Ils aident les entreprises à adopter des mesures, des programmes et des plans d'action pour lutter le plus efficacement possible contre la pandémie du SIDA. Ces

programmes sont l'occasion de fournir des formations pour le personnel clé tel que les managers, les représentants syndicaux ou du personnel, ceux du département des ressources humaines et du service médical lorsqu'il existe, le comité en charge du VIH/SIDA, et les éducateurs par les pairs. L'OIT met à disposition aussi des directives politiques et techniques aux institutions publiques, inspecteurs du travail et juges des tribunaux du travail, pour assurer un cadre politique et juridique favorable à l'action sur les lieux de travail.

Des instruments importants ont été élaborés pour les pays afin de guider leurs actions.

Permettez moi d'en mentionner quelques uns :

- Des fiches techniques à l'intention des entreprises et des syndicats.
- Un manuel de formation et une trousse de communication pour le changement de comportement sur le VIH/SIDA en milieu de travail
- Des extraits de politiques et des exemples de bonnes pratiques.

- Des directives pour des secteurs spécifiques, tels que le secteur des transports, et des groupes professionnels, tels que les inspecteurs du travail.
- Des indicateurs pour le suivi de l'impact de l'épidémie sur le monde du travail, et pour mesurer les avantages que représentent les programmes sur les lieux de travail.
- Des études sur l'impact du VIH/SIDA sur la main-d'oeuvre et les emplois.

Il serait utile également de se référer aux documents suivants : le rapport « *Sauver des vies, protéger des emplois* » pour les exemples d'action sur les lieux de travail appuyés par l'OIT ; le nouveau CD-ROM « *Les organisations d'employeurs & le VIH/SIDA - Information, outils et bonnes pratiques relatifs à la riposte au VIH/SIDA sur les lieux de travail* » , un outil complet pour aider les organisations d'employeurs et les entreprises à gérer l'impact du VIH/SIDA, protéger leurs travailleurs et leurs affaires ; et le livret « *HIV/AIDS workplace programmes and Public-Private Partnerships (PPP) through co-investment - extension of treatment and care into the*

community » produit par l'OIT, en collaboration avec l'Agence de Coopération technique allemande (la GTZ), le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et d'autres partenaires.

En plus du plaidoyer, de la création d'alliances nouvelles, de la production de supports programmatiques pour guider l'action, c'est un plaisir pour moi de partager avec vous 3 exemples d'approches innovatrices :

1) Une nouvelle loi pour appuyer la riposte au VIH sur les lieux de travail au Cambodge

L'OIT a contribué à l'élaboration d'une nouvelle législation sur le VIH/SIDA au Cambodge, et pour rendre cette législation applicable et stimuler la riposte au VIH/SIDA dans l'entreprise, il a soutenu le Ministère du Travail et de la Formation professionnelle pour élaborer des directives (prakas) en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Ces prakas mettent l'accent sur la

création de comités VIH/SIDA sur les lieux de travail et sur la gestion du VIH/SIDA sur les lieux de travail. Une équipe d'inspecteurs du travail cambodgiens a été formée pour appuyer et surveiller la mise en œuvre des directives.

2) Atteindre les travailleurs du secteur informel par les coopératives en Ethiopie

En Ethiopie, le BIT dirige un projet financé par l'Italie afin de prévenir et d'atténuer l'impact du VIH/SIDA dans le monde du travail. Il vise à développer les capacités des membres des coopératives à faire face au VIH/SIDA, et à explorer les possibilités d'adoption de programmes sur le VIH/SIDA par le secteur des coopératives. Ce projet se déroule dans la plus vaste région de l'Ethiopie (Oromia) qui compte le plus grand nombre de coopératives. Parmi ces résultats tangibles on peut citer : la formation de formateurs et formatrices et de membres de coopératives (30 formateurs et 219 pairs formés) afin de transmettre leur savoir et sensibiliser les autres membres sur le VIH/SIDA.

Le résultat de ce projet est que les personnes ont commencé à aller faire un test de dépistage ou à suivre une séance de conseil de façon volontaire (surtout avant le mariage). Cela favorise l'instauration d'un climat de non-discrimination : dans un cas particulier un membre a fait part de son statut sérologique pour pouvoir partager son expérience avec la communauté. Dans quelques coopératives, les dirigeants et les directeurs ont alloué des fonds pour la mise en place d'associations afin de sensibiliser et de lutter contre cette pandémie, avec l'assistance des écoles voisines.

3) Des solutions pour la famille

Au Swaziland, SPAR, une des plus grandes chaînes de supermarchés de la région, a lancé un programme précurseur pour aider les salariés atteints par le SIDA et trop malades pour travailler. Le pays possède le taux de prévalence le plus élevé au monde et l'entreprise, qui emploie 650 personnes, collabore avec l'OIT/SIDA depuis début 2005.

Vu les taux de chômage élevés, la perte d'un salaire a un impact énorme sur la famille étendue. SPAR a donc accepté qu'un membre de la famille reprenne le poste d'un salarié malade pour que le foyer conserve une source de revenus. Si le malade se rétablit, il retrouve son emploi. Cet aménagement a été trouvé au terme de discussions entre les travailleurs et les employeurs du comité VIH/SIDA d'un des magasins de la chaîne, et les travailleurs apprécient vraiment les efforts de la direction.

D'autres exemples pourraient être cités dans les Caraïbes orientales qui ont lancé, avec le concours du BIT, un programme d'action accéléré au niveau des entreprises, ou encore, au Nigeria, en Tanzanie, au Ghana, au Cameroun, au Zimbabwe, entre autres.

Monsieur le Président,

Un grand merci aux organisateurs de ce Sommet qui assurément fera date dans la riposte globale contre la pandémie du SIDA.

En effet, pour nous au BIT, l'engagement des chefs d'entreprise est la clef du succès de notre programme de lutte contre le VIH/SIDA parce qu'il s'agit essentiellement des lieux de travail donc également et surtout de l'entreprise.

Un exemple à méditer et à utiliser par les entreprises multinationales pour soutenir leurs filiales du sud à lutter efficacement contre le VIH/SIDA :

Volkswagen développe un très bon programme de santé et sécurité au travail dans ses filiales au Brésil et en Afrique du Sud (p.ex. dans les domaines de la formation, de l'équipement, du suivi, etc.). Si toutes les entreprises multinationales suivaient cet exemple, on pourrait alors y inclure une composante lutte contre le VIH/SIDA avec autant de succès sur les résultats.

Cette réunion de Paris est certainement une des plus importantes dans la lutte contre la pandémie du SIDA du fait de la qualité des

participants et de leur volonté manifeste de prendre des mesures opportunes et efficaces. C'est la raison pour laquelle j'ai grand plaisir à y participer et de formuler plein succès aux travaux.

Merci, Monsieur le Président.